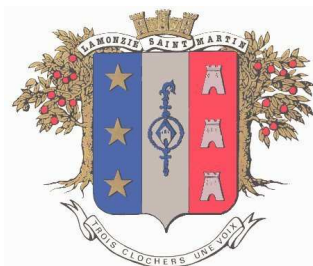


**MAIRIE  
de  
LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUIN 2017**

Le huit juin deux mille dix sept à 20 H. 30, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle municipale, sous la présidence de Thierry AUROY-PEYTOU, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 0

Absent : 1

Pouvoirs : 4

**Etaient présents :**

Jean-Claude DEGAUGUE Jean-Pierre FRAY Bernard LESTANG Catherine LAROCHE  
Natacha MURAT GEVRIN Marie José PILON Nadine RENAUD Jean-Jacques BORSATO  
Yannick SOUVETRE Jean-Pierre MAUVAIS Françoise PAUTY Kathia VALETTE Thierry  
AUROY-PEYTOU, Maire

**Pouvoirs :**

Carine CELERIER à Natacha MURAT GEVRIN  
Jacques RODRIGUEZ à Jean Pierre MAUVAIS  
Patricia GREGORI à Nadine RENAUD  
Joël LETRESTE à Jean Claude DEGAUGUE

**Absente :**

Isabelle HIERNARD

**Secrétaire de séance:** Kathia VALETTE

## ORDRE DU JOUR

### Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mai 2017

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le Maire précise que les points suivants sont retirés de l'ordre du jour :

- Présentation du château Monbouché

Il convient de rajouter

Points rajoutés à l'ordre du jour :

- tarification cimetièrè
- redevance d'occupation du domaine public

En questions diverses seront présentés :

Point sur les travaux (Bernard LESTANG)

Point sur la réalisation de la tranche assainissement (Jean Pierre FRAY)

Point sur l'organisation de la rentrée scolaire (Catherine LAROCHE)

Point sur la fête des battages (Benoît LASSERE LARGE)

Désignation du secrétaire de séance du 16/5/2017 : Jean Pierre FRAY

### Vu l'Ordre du jour

	<b>PROCES VERBAL</b>
	Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16-5-2017
	<b>ORDRE DU JOUR :</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Finances</i></li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Attribution des subventions aux associations (Y. SOUVETRE)</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Agenda des manifestations (N. MURAT-GEVRIN, Y. SOUVETRE)</i></li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Questions diverses</i></li><li>• Points par commissions et groupes de travail</li><li>• Présentation du projet du château MONBOUCHER</li></ul>

## 1. Finances

- Attribution des subventions aux associations  
Rapporteur Y. SOUVETRE

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,  
VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,  
CONSIDERANT l'examen de la demande de subvention présentée par les associations le 12 mai 2017 par la commission en charge de la vie associative,  
CONSIDERANT que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local,  
CONSIDERANT la limite des crédits votés au Budget Primitif 2017, il est proposé de procéder à l'attribution des subventions aux associations de droit privé selon la répartition suivante :

A noter la participation de la commune aux actions suivantes :

- Paiement feu d'artifice pour la fête du Monteil pour un montant de : 1500 €
- La participation au feu d'artifice pour le comité des fêtes de Lamonzie est intégrée dans leur subvention
- Paiement du transport pour le comité de jumelage : 2 895 €

### Commune de Lamonzie Saint Martin

Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2017

nom associations	date de remise	Montant subvention demandé	Montant subvention proposé	Montant subvention validée
AAPPAMA LA CANNEVELLE GARDONNAISE	14/02/2017		600,00 €	600,00 €
ACPG-CATM			200,00 €	200,00 €
COMITE DE JUMELAGE	28/02/2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMITE DES FETES	01/03/2017	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
CYCLO DETENTE LAMONZIEN	03/03/2017	650,00 €	650,00 €	650,00 €
ETOILE SPORTIVE LAMONZIEN	03/03/2017	2 350,00 €	2 350,00 €	2 350,00 €
HORS SAISON			0,00 €	0,00 €
FIBROACTION	23/02/2017		0,00 €	0,00 €
FNACA	02/03/2017	400,00 €	400,00 €	400,00 €
FOYER LAIQUE RURAL	17/02/2017	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
GENERATION COUNTRY 24			0,00 €	0,00 €
K DANSE LATINO			0,00 €	0,00 €
LAMONZIE D'ANTAN ET DE DEMAIN	02/03/2017	500,00 €	500,00 €	500,00 €
LES AMIS DES CARRIERES			0,00 €	0,00 €
LES TOUJOURS JEUNES	24/02/2017	700,00 €	700,00 €	700,00 €
PARTENAIRE DE L'ECOLE			0,00 €	0,00 €

SOCIETE DE CHASSE	23/03/2017		700,00 €	700,00 €
TENNIS CLUB SUD BERGERACOIS	27/01/2017	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
UPMRAC	03/03/2017	400,00 €	400,00 €	400,00 €
SPORT POUR TOUS	21/02/2017	300,00 €	0,00 €	0,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE			3 000,00 €	3 000,00 €
C.E.R.A.D.E.R 24	13/03/2017		150,00 €	150,00 €
AFSEP	01/03/2017		0,00 €	0,00 €
ARAH LA FORCE	28/04/2017		150,00 €	150,00 €
ASS DON DU SANG BENEV BERGERACOIS			100,00 €	100,00 €
ASS LIEUTENANT LOUVETERIE			50,00 €	50,00 €
ASS TREFLE GARDONNAIS			200,00 €	200,00 €
CATM GARDONNE			0,00 €	0,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE			150,00 €	150,00 €
ENT SPORT ESG BASKET			800,00 €	800,00 €
FNATH SECT MUT TRAVAIL BAC			100,00 €	100,00 €
PACT DORDOGNE HABITAT			150,00 €	150,00 €
PAPILLONS BLANCS			100,00 €	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE			200,00 €	200,00 €
SECOURS POPULAIRE			200,00 €	200,00 €
UNION FAMILLIALE BERGERACOISE			150,00 €	150,00 €
TOTAL		11 700,00 €	18 400,00 €	18 400,00 €

**Les subventions sont votées par association**

**Chaque élu, membre d'une association ne prend pas part au vote**

**Le conseil municipal ayant délibéré, décide :**

- d'attribuer une subvention selon la répartition ci-dessus
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.
- d'autoriser le maire à verser une subvention comme précisé, au travers d'actions ponctuelles. Dépenses inscrites au budget principal (fête et cérémonie, voyage et transport).

## 2. Affaires Générales

- Délibération tarification cimetièrre (Jean Claude DEGAUGUE)  
Il est proposé d'actualiser les tarifs municipaux relatifs aux concessions :

	<i>ANCIEN TARIF</i>	<i>NOUVEAU TARIF</i>
<i>Tombe pleine terre 30 ans</i>	<i>25 € le m2</i>	<i>inchangé</i>
<i>Tombe pleine terre 50 ans</i>	<i>55 € le m2</i>	<i>inchangé</i>
<i>Case columbarium 30 ans</i>	<i>Non défini</i>	<i>555 €</i>
<i>Case columbarium 50 ans</i>	<i>Non défini</i>	<i>925 €</i>

*Après en avoir délibéré et à la majorité absolue, le Conseil Municipal :*

- décide d'adopter les nouveaux tarifs proposés ci-dessus
---

- Délibération redevance d'occupation du domaine public  
**Délibération n° -2017 : Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications incluant les raccordements en fibre optiques.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité absolue décide :***

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2017 :
  - 38,05 € par kilomètre et par artère en souterrain,
  - 50,74 € par kilomètre et par artère en aérien,

- 25,37 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment)  
Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.
- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323
- De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

### 3. *Questions diverses*

- Points par commissions et groupes de travail

#### Point sur les travaux (Bernard LESTANG)

Point sur la réalisation de la tranche assainissement (Jean Pierre FRAY)

#### Point sur l'organisation de la rentrée scolaire (Catherine LAROCHE)

Madame LAROCHE explique que les communes sont dans l'attente d'une confirmation de directives pour l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018 dans le cadre des activités périscolaires.

Le Maire sollicite son conseil municipal qui à l'unanimité décide d'opter pour la semaine de 4 jours et l'annulation des TAPS, sous réserve.

#### Point sur la fête des battages (Benoît LASSERE LARGE)

Le Maire précise que des groupes de travail sont en attente de calage de date :

Groupe de travail sur le règlement intérieur des salles (Yannick SOUVETRE)

Groupe de travail sur l'organisation de la signalétique des carrefours (Bernard LESTANG)

Groupe de travail sur la gestion du photocopieur (Yannick Souvetre)

Fin de séance : 23 H. 15